

Plages surveillées - été 2023

Horaires de surveillance des sites de baignade

2 plages sont surveillées par la communauté de communes du 1er juillet au 31 août 2023 :

Plage du Pont d'Arc Amont :

Surveillée tous les jours de 12h30 à 18h30

Plage du Pont de Balazuc :

Surveillée 5 j/7 de 12h30 à 18h30. Elle n'est pas surveillée les :

- 29 et 30 juillet
- 4 et 5, 10 et 11, 16 et 17 août ainsi que le 22, 26 et 28 août.

La plage Intercommunale de Salavas n'est pas surveillée actuellement.

L'accès aux plages est gratuit. Elles sont équipées d'un poste de secours, d'une ligne d'eau et de toilettes à proximité.

Plage surveillée du Pont d'Arc

Plage surveillée du Pont d'Arc

Plage de Balazuc

Plage surveillée de Balazuc

Plage de Balazuc

Poste de secours de la plage de Salavas

Previous

Next





[Previous](#)

[Next](#)

Publié le mer 28/06/2023 - 12:38